

LA MODERNISATION DE LA LLO FÉDÉRALE ET LA RÉVISION DE LA LLO DU N.-B.

Débutons par la **modernisation de la Loi sur les langues officielles fédérale**, laquelle remonte au 6 avril 2017, lorsque « le Comité sénatorial permanent des langues officielles a reçu l'autorisation du Sénat d'examiner la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* »¹. Pendant un peu plus de deux ans, le Comité sénatorial a rencontré « plus de 300 témoins qui ont partagé leur point de vue avec le comité » et a reçu 72 mémoires². L'AJEFNB avait d'ailleurs comparu devant le Comité, le 24 octobre 2018, lors de leur passage à Moncton. Ces démarches du Comité sénatorial, qui ont pris fin le 13 juin 2019, ont donné lieu à la publication de cinq rapports et à 20 recommandations, lesquelles contiennent bon nombre de suggestions de modifications³.

Environ une année après le début de leurs travaux, soit le 6 juin 2018, le premier ministre du Canada s'est engagé à moderniser la *Loi sur les langues officielles* :

« La *Loi sur les langues officielles* est quelque chose d'essentiel pour notre parti et notre pays. La protection des minorités linguistiques du pays est au cœur de qui nous sommes en tant que pays. Nous allons continuer à défendre les minorités linguistiques et à chercher à améliorer la *Loi sur les langues officielles*. Je peux confirmer que nous nous apprêtons à faire une modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Nous allons travailler avec tous les Canadiens pour nous assurer que ce soit la bonne » [nous soulignons]⁴.

Alors que le Comité sénatorial approchait la fin de ses travaux, la ministre Joly annonçait, le 11 mars 2019, qu'elle entamait un examen, qui avait « pour objectif de renforcer la *Loi sur les langues officielles* afin qu'elle s'harmonise aux aspirations de la population canadienne; qu'elle réponde aux nouveaux défis posés par les transformations de la société et l'élargissement des secteurs de l'action gouvernementale; et qu'elle conserve son effet positif à long terme »⁵. La première

¹ Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles – La perspective des institutions fédérales et les recommandations*, Rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles, en ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/OLLO/reports/ModernOLAFederalInst_F_Final.pdf.

² Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles: la perspective des institutions fédérales et les recommandations – Communiqué*, en ligne : <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/ollo-modernisation-loi-langues-officielles/>.

³ Sénat, *La modernisation de la Loi sur les langues officielles: la perspective des institutions fédérales et les recommandations – Recommandations*, en ligne : <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/ollo-modernisation-loi-langues-officielles/>.

⁴ ONFR+, « Trudeau s'engage à moderniser la Loi sur les langues officielles », en ligne : <https://onfr.tfo.org/trudeau-sengage-a-moderniser-la-loi-sur-les-langues-officielles/>.

⁵ Gouvernement du Canada, « La ministre Joly annonce un examen de la Loi sur les langues officielles pour soutenir la vitalité des langues officielles partout au Canada, et la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société

rencontre de cet examen a eu lieu à Moncton, le 12 mars 2019, et l'AJEFNB y était présente.

Le 11 septembre 2019, le premier ministre Trudeau demande à la gouverneure générale qu'elle procède à la dissolution du Parlement, ce qu'elle fit et les électeurs sont allés aux urnes le 21 octobre 2019 pour y élire un gouvernement libéral minoritaire. Il s'en est fallu de peu pour que tous ces efforts tombent à l'eau, mais nous sommes encore bien loin du but !

La lettre de mandat de la ministre Joly du 13 décembre 2019 prévoit qu'elle devra « moderniser et renforcer la *Loi sur les langues officielles* »⁶. Pendant ce temps, les francophones hors-Québec attendent impatiemment le dépôt d'un projet de *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, qui ne viendra pas. Au lieu, la pandémie du coronavirus gagne le Canada et, en mars 2020, le gouvernement fédéral adopte la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*.

Le 19 février 2021, la ministre Joly publie son livre blanc intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Bon nombre de gens accueillent favorablement ce livre blanc, mais l'AJEFNB souligne que, bien qu'il semble contenir tout ce que demande les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, le document ne représente que les intentions du gouvernement et, en tant qu'association de juristes, nous ne pouvons trop nous réjouir tant et aussi longtemps qu'un projet de loi n'aura pas été déposé et adopté au Parlement.

De plus, les organismes communautaires de l'Acadie, dont l'AJEFNB, ont signé conjointement un communiqué de presse dans lequel ils demandaient davantage de précisions au sujet de la spécificité du N.-B. dans le livre blanc. Cette sortie a fait bien jaser et nous a valu, le 10 mars 2021, une rencontre virtuelle d'une heure avec la ministre Joly, qui nous a assuré

que la dynamique linguistique propre au N.-B. faisait partie du livre blanc et allait se retrouver notamment dans le préambule du projet de loi.

Quatre ans jour pour jour après le début des travaux du Comité sénatorial, voilà où nous en sommes. Que des suggestions et des intentions, mais toujours pas de droits linguistiques modernisés au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et avec des menaces d'élection qui plane à l'horizon, il semblerait que la modification de la *LLO* fasse une fois de plus partie des enjeux d'une campagne électorale.

Pour ce qui est de la **révision de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick***, le dossier est moins complexe, mais la rapidité n'est pas pour autant au rendez-vous. Depuis 2002, la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. prévoit qu'elle doit faire l'objet d'une révision chaque 10 ans. Il y en a eu une en 2012 et il y en a maintenant une deuxième, « laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021 »⁷.

Le 15 janvier 2021, le gouvernement annonce qu'il nommera deux commissaires, « qui entreprendront une révision de la *Loi sur les langues officielles* »⁸. L'annonce tant attendue nous a toutefois laissé sur notre appétit et nous avons été déçus de constater que le premier ministre persistait à y voir l'occasion « de trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick ». Pareille question est contraire à la raison d'être de la *Loi sur les langues officielles*, dont le but, nous dit le législateur, la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue, qu'ils soient anglophones ou francophones »⁹. Le premier ministre a ajouté que, « présentement, moins de 50 pour cent des élèves du système scolaire anglophone qui terminent leurs études secondaires ont la capacité de parler anglais et français ». Il est tout à fait bien que le

canadienne », en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2019/03/la-ministre-joly-annonce-un-examen-de-la-loi-sur-les-langues-officielles-pour-soutenir-la-vitalite-des-langues-officielles-partout-au-canada-et-la-p.html>.

⁶ Cabinet du Premier ministre, « Lettre de mandat de la ministre du Développement économique et des Langues officielles », en ligne : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-economique-et-des>.

⁷ *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 2002, ch. O-0.5, art 42(1).

⁸ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Révision de la Loi sur les langues officielles », en ligne : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/affaires_intergouvernementales/nouvelles/communiqu2021.01.0028.html.

⁹ Chambre de l'Assemblée législative, le jeudi 6 juin 2002 à la p. 44.

premier ministre s'inquiète de ce constat et qu'il souhaite y trouver des pistes de solution, mais pareille réflexion n'a rien à voir avec la révision de la *Loi sur les langues officielles* et ne devrait tout simplement pas en faire partie.

L'annonce ne dévoilait pas non plus l'identité des commissaires, mais prévoyait qu'ils auront « pour mandat de superviser le processus de révision, de consulter le public et les intervenants clés, d'examiner les suggestions et les recommandations formulées au cours du processus, et de présenter un rapport final accompagné de recommandations au gouvernement ».

Le 26 février 2021, la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les nominations ont malgré tout été bien accueillies par les organismes communautaires et il ne reste qu'à espérer que les commissaires établiront bien les contours des deux volets, qui composent leur mandat.

Depuis, nous attendons toujours de connaître la façon dont les commissaires vont consulter le public et les intervenants clés. Chose certaine, l'AJEFNB est prête et attend l'invitation avec impatience !

NOS DOSSIERS EN RAFALES

Plainte au CLO N.-B. et poursuite judiciaire : Nous nous souviendrons que, M^e Gabriel Poliquin et M^e Alyssa Tomkins, du cabinet Caza Saikaley, ont accepté de prendre le dossier pro bono et nous profitons encore une fois de l'occasion pour les remercier chaleureusement pour leur dévouement à l'égard de ce dossier d'intérêt public.

Nous avons récemment appris que l'audience dans cette affaire allait avoir lieu le 26 mai prochain. À suivre...

Intervention à la Cour d'appel fédérale : En raison de la pandémie, nous ne connaissons toujours pas la date d'audience dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)* dans laquelle nous avons obtenu, le 28 août 2019, le statut d'intervenante. À suivre...

Révision de la *Loi sur les langues officielles* : En raison de nos péripéties relatives au commissaire

intérimaire et de la nouvelle commissaire aux langues officielles, l'AJEFNB a préparé un document qui contient bon nombre de suggestions de modifications qui doivent, selon nous, être apportées à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*. À suivre...

Le mandat de la CLO du N.-B. : Après un an d'effort et de démarche dans ce dossier, nous avons décidé d'attendre que le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. soit terminé avant d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous dans ce dossier. À suivre...

DIRECTION GÉNÉRALE

Il ne me reste plus que quelques jours avant que je quitte mes fonctions à la direction générale de l'AJEFNB et j'aimerais en profiter pour remercier toute l'équipe du conseil d'administration et tous les membres, qui nous appuient dans nos démarches.

Je tiens à souligner que le conseil m'a témoigné son appréciation en me remettant une plaque commémorative, ce qui me touche beaucoup. Il n'a pas été facile de prendre la décision de quitter l'AJEFNB, mais j'ai décidé d'accepter une offre du Groupe Conseil Montana, où j'effectuerai maintenant à temps plein des enquêtes de harcèlement en milieu de travail et des évaluations du milieu de travail.

Je laisse toutefois l'AJEFNB entre bonnes mains : Maître Alexandre Vienneau, en qui j'ai entièrement confiance, me succédera à la direction générale. L'AJEFNB possède de nombreux dossiers importants et je n'ai aucun doute qu'elle saura les mener avec brio sous sa direction.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui s'impliquent, qui collaborent ou qui adhèrent aux objets que défend l'AJEFNB. Je quitte mes fonctions, mais pas l'association, dont je demeurerai membre et toujours prêt à rendre service !

LA PUBLICATION DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les résolutions qu'a adoptées le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2021.

1. Il est proposé que l'Assemblée générale annuelle ait lieu en ligne le 9 juin 2021 à 12 h. La proposition est adoptée à l'unanimité.
2. Il est proposé que l'on renouvelle le contrat de l'adjointe administrative pour l'exercice financier 2021-2022. La proposition est adoptée à l'unanimité.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Au cours des mois de février, mars et avril 2021, l'AJEFNB aura offert quatre formations professionnelles en français et, au cours de l'année 2021-2022, elle prévoit en offrir 24 heures, comme d'habitude.

1. Maître Gabriel Poliquin, « Le droit de travailler dans la langue officielle de son choix au sein du gouvernement fédéral », le 26 février 2021.
2. Maître Darius Bossé, « Révision judiciaire : nomination de la lieutenant-gouverneure du N.-B. », le 24 mars 2021.
3. Maître Darius Bossé, « L'article 23 de la Charte et le post-secondaire », le 7 avril 2021.
4. Maître Érik Labelle Eastaugh, « L'arrêt FFCB a-t-il tué la Partie VII de la LLO ? », le 21 mai 2021.

Ces formations sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada et de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

LES SÉANCES D'INFORMATION SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS

M^e Nathalie Chiasson, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information au cours de l'exercice financier 2020-2021. En raison des effets de la pandémie du coronavirus, ces conférences, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont toutefois eu lieu par vidéoconférence les 20 et 27 janvier, les 3, 10, 17 et 24 février et les 3 et 10 mars 2021 à 18 h 30. En tout, maître Chiasson a donné 16 conférences et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

LES SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES FRANCOPHONES

M^e Anik Bossé, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information aux élèves des écoles secondaires francophones au cours de l'exercice financier 2020-2021. Les séances, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont eu lieu par vidéoconférence au cours de l'automne et de l'hiver. En tout, maître Bossé a donné 18 conférences aux élèves francophones de diverses écoles secondaires de la province et nous profitons de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

LES SÉANCES D'INFORMATION SUR LES TESTAMENTS ET SUCCESSIONS

M^e Florian Arseneault, M^e Nathalie Chiasson, c.r., M^e Annie Daneault, c.r. et M^e Mélanie McGrath ont de nouveau accepté de donner des séances d'information sur les testaments et successions au grand public. Les séances, qui sont offertes grâce à l'appui financier du ministère de la Justice du Canada, ont eu lieu par vidéoconférence au cours de l'automne et de l'hiver. La formule des conférences en ligne s'est avérée un grand succès, puisque 565 personnes y ont assisté, soit 214 personnes de plus que l'année précédente. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour leur offrir nos sincères remerciements.

PUBLICATION D'UN LIVRE AU SUJET DE LA RÈGLE 22 DES RÈGLES DE PROCÉDURE

M^e Basile Chiasson, auteur prolifique et bien connu pour son ouvrage prisé qui s'intitule *Règles de procédure du N.-B. annotées*, se penche maintenant sur la nouvelle règle 22 des *Règles de procédure*. L'ouvrage bilingue, qui devrait paraître au cours du mois d'avril ou de mai 2021, est rendu possible grâce à l'appui financier de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

PROJETS PANCANADIENS

L'AJEFNB participe à deux projets d'envergure nationale. L'un, dont l'appui provient du ministère de la Justice du Canada, vise à déployer des efforts afin de contrer le harcèlement sexuel au travail et l'autre, dont l'appui provient du ministère de l'Immigration,

Réfugiés et Citoyenneté Canada, porte sur des séances d'information qui seront offertes aux nouveaux arrivants.

Dans le cadre du projet de séances d'information aux résidents permanents, l'AJEFNB a conclu un partenariat avec le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est (CAFI) et le professeur Yves Goguen a donné, le 4 mars dernier, une conférence qui portait sur le système juridique canadien. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour lui offrir nos sincères remerciements.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'AJEFNB a décidé de mettre de l'ordre dans son calendrier en tenant son assemblée générale annuelle au mois de juin de chaque année, soit trois mois après la fin de son exercice financier. Par conséquent, la prochaine assemblée aura lieu en ligne, le mercredi 9 juin 2021 à midi.

MEMBRES

Nous invitons nos membres à nous faire part de tout dossier qui est susceptible d'intéresser l'AJEFNB. Pareil échange est essentiel et nous permet d'exercer pleinement notre mandat.

PROFIL D'UN MEMBRE

Maître Alexandre Vienneau – À compter du 12 avril 2021, Maître Alexandre Vienneau deviendra le nouveau directeur général de l'AJEFNB. Originaire de Petit-Rocher au Nouveau-Brunswick, Alexandre a pratiqué le droit pendant deux ans au sein du cabinet Fidelis Law Droit, après y avoir fait son stage en 2018-2019.

Admis au Barreau en juin 2019, Alexandre est titulaire d'un Juris Doctor de l'Université de Moncton, 2018, et d'un baccalauréat en éducation physique, mineure biologie, 2015, de la même université.

Son passage à la Faculté de droit a été marqué par de nombreuses participations à des concours de plaidoirie. Il a notamment gagné le concours de

plaidoirie en première instance McKelvey, lors duquel il s'est vu attribué les prix pour le meilleur interrogatoire principal et le meilleur plaideur. Il a également participé au concours national de plaidoirie en première instance Sopinka, où il s'est mérité le prix du meilleur exposé introductif. Enfin, mentionnons qu'il a participé au concours national de plaidoirie en appel Gale ainsi qu'au concours de plaidoirie en appel Pierre-Armand-Landry, où il s'est mérité le prix du meilleur plaideur.

Toutefois, ce qui a attiré Alexandre vers la Faculté de droit est plutôt son grand intérêt pour la langue française et les droits linguistiques, qu'il attribue notamment à ses parents. En effet, ses parents auront certainement été les premiers à lui inculquer les valeurs de la francophonie et l'importance d'assurer la pérennité et la vitalité de notre langue pour la survie et l'épanouissement de l'Acadie. Son père, qui a longtemps milité en faveur de l'importance du français dans notre système d'éducation, lui a sans aucun doute servi de modèle.

Comme bien d'autres, il a également eu la pique des droits linguistiques en écoutant le professeur Michel Doucet en parler, lequel avait été invité dans le cours Éducation en milieu minoritaire. Cette rencontre aura été pour lui l'élément déclencheur : il a alors pris conscience qu'il souhaitait contribuer lui aussi, un jour, à l'avancement des droits linguistiques des minorités francophones de la province.

Alexandre est un grand amateur de sport et, durant ses temps libres, il pratique le volleyball, le hockey, le golf, le baseball, le tennis et la planche à neige. Il habite à Dieppe, en compagnie de sa conjointe, qui étudie en médecine, et les deux souhaitent retourner, d'ici quelques années, dans la belle région de Bathurst, où ils souhaitent s'établir.

Le Bref est publié par l'Association des juristes
d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Florian ARSENEAULT
Directeur général Philippe MORIN

18, av. Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9
Téléphone : (506) 853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur
l'appui de ses 185 membres.
